



Direction des espaces publics  
No A 2020-388

## ARRETE DU MAIRE

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT  
LE STATIONNEMENT  
AVENUE DE LOUVOIS

### Règlementation de stationnement

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté municipal n°A2019-295 du 23 avril 2019

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la circulation et le stationnement avenue de Louvois.

Considérant que la date d'effet est erronée dans l'arrêté n° A2019-295 du 23 avril 2019

### ARRETE

**ARTICLE 1 : l'arrêté n°A2019-295 en date du 23 avril 2019 est abrogé.**

#### **ARTICLE 2 : STATIONNEMENT**

##### **Avenue de Louvois :**

Un stationnement unilatéral est instauré sous forme de chicanes les deux côtés de la voie à partir du 13 mai 2019.

Afin de faciliter la circulation des cars municipaux vers les complexes sportifs de la Noue Brossard, le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie entre la rue Greuze et la rue des Cressonnières.

#### **ARTICLE 3 : VERBALISATION**

Les véhicules stationnés en dehors des emplacements matérialisés au sol seront verbalisables.

Les véhicules contrevenants seront verbalisés et pourront être mis à la Fourrière par le Police Municipale, en application de l'article R 417/ 10 / II / 10° aliéna du Code de la Route.

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | [www.chelles.fr](http://www.chelles.fr) |

#### **ARTICLE 4 : DATES DE STATIONNEMENT**

Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

#### **ARTICLE 5 : AMPLIATION**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire de la Police Nationale de la circonscription de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- **Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,**
- Madame la Directrice Générale Adjointe du Cadre de Vie de la Ville de Chelles,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles, le 29 juin 2020.

Affiché ou notifié le 06/07/20



**Christian Couturier**  
Par délégation du Maire,  
L'Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Couturier', written over a horizontal line.

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois